

SCACENTRE

Société anonyme coopérative à capital variable

Siège social : Zone Industrielle de Moulins Yzeure

10 Rue Colbert

03400 YZEURE

R.C.S. : 338 107 220 RCS CUSSET

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2026

.../...

RÉSOLUTION SUR L'ÉCHÉANCE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SUR L'ÉLECTION A INTERVENIR

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration constate que les Administrateurs et le Président du Conseil d'administration et Directeur Général ont présenté leur démission en date du 27 janvier 2026.

Le Président rappelle qu'un appel à candidature a été adressé aux adhérents lors de la réunion mensuelle du 5 mars 2026 et par courriel le même jour.

Puis le président fait état à l'Assemblée des candidatures qu'il a reçues jusqu'au 15 mai dernier qu'il soumet au vote de ladite Assemblée.

Ainsi, il est précisé qu'il a reçu les candidatures de :

- Monsieur Matthieu BUCHARD ;
- Monsieur Patrick GUITTON ;
- Monsieur Thierry DESSERPRIT ;
- Monsieur Jean-François MARTIN ;
- Monsieur Jean-François MOUSSET ;
- Monsieur Mickaël MOUZIN ;
- Madame Létitia BELLANGER ;
- Monsieur Arnaud FUMET.

En premier lieu, l'Assemblée adopte la procédure suivante pour nommer les 7 nouveaux administrateurs à pourvoir, qui vous est ci-après présentée :

En un bulletin de vote listant l'identité des 8 candidats au poste d'Administrateur vous sera remis. Il vous est demandé de cocher, selon votre choix, le nom de 7 candidats parmi les 8 figurants sur ce bulletin. Ce vote ayant lieu à bulletin secret, il vous sera demandé de le déposer dans une urne prévue à cet effet. Sera alors procédé au dépouillement des bulletins de vote et comptabilisé le nombre de voix recueillies par chacun des candidats point les 7 candidats ayant obtenu le plus de voix seront soumis au vote à l'Assemblée.

En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un second tour.

L'Assemblée dispense le bureau de faire intervenir un commissaire de justice pour encadrer le déroulement de cette élection.

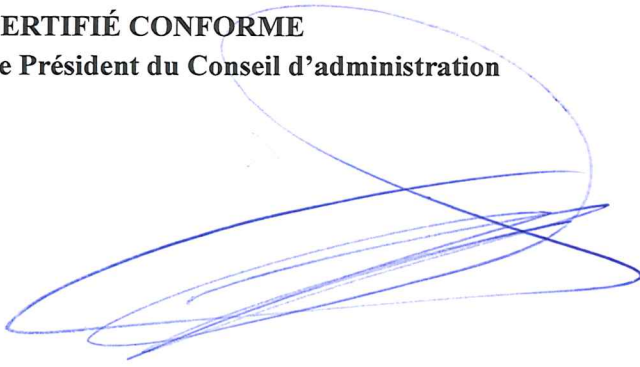
L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide :

- après dépouillement des bulletins de vote et décomptes, d'arrêter le nom des 7 administrateurs suivants ayant recueilli le plus de voix :
 - Monsieur Patrick GUITTON,
 - Monsieur Mickaël MOUZIN,
 - Monsieur Matthieu BUCHARD,
 - Monsieur Jean-François MARTIN,
 - Monsieur Jean-François MOUSSET,
 - Monsieur Arnaud FUMET,
 - Madame Létitia BELLANGER,
- de nommer en qualité de nouveaux administrateurs les 7 candidats ayant recueilli le plus de voix, et ce pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.
- les Administrateurs ci-dessus nommés, présents à la réunion, déclarent accepter le mandat d'Administrateur qui vient de leur être confié et qu'ils n'exercent aucune fonction ni ne sont frappés d'aucune mesure, susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur.
- L'Assemblée Générale constate, en conséquence de la résolution qui précède que le Conseil d'administration de la société est composé, à compter de ce jour, des 7 membres suivants :
 - Monsieur Patrick GUITTON,
 - Monsieur Mickaël MOUZIN,
 - Monsieur Matthieu BUCHARD,
 - Monsieur Jean-François MARTIN,
 - Monsieur Jean-François MOUSSET,
 - Monsieur Arnaud FUMET,
 - Madame Létitia BELLANGER,
- L'Assemblée Générale confère tout pouvoir aux porteurs de l'original ou d'une copie du procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text.

